
NORME INTERNATIONALE 5334

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Parquet en bois massif — Classification des lames en pin maritime

Solid wood parquet — Classification of maritime pine strips

Première édition — 1978-02-15
iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 5334:1978](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1e9677fb-edc2-4f02-a8e5-b74d6d4377fb/iso-5334-1978)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1e9677fb-edc2-4f02-a8e5-b74d6d4377fb/iso-5334-1978>

CDU 674.42 : 69.025.351.3 : 620.191

Réf. no : ISO 5334-1978 (F)

Descripteurs : produit en bois, plancher en bois, lame à parquet, bois scié, bois de pin, classification.

Prix basé sur 4 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 5334 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 99, *Bois semi-manufacturés*, et a été soumise aux comités membres en juillet 1976.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : [ISO 5334:1978](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1e9677fb-edc2-4f02-a8e5-b74d6d49710/iso-5334-1978)

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Roumanie
Allemagne	Hongrie	Tchécoslovaquie
Brésil	Inde	Yougoslavie
Bulgarie	Italie	
Canada	Mexique	

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

France
Norvège

Parquet en bois massif – Classification des lames en pin maritime

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale établit la classification, suivant leurs qualités, des lames à parquet en pin maritime massif, non assemblées.

2 RÉFÉRENCE

ISO 1072, *Parquet en bois massif – Caractéristiques générales.*

3 FABRICATION, SPÉCIFICATIONS, CONDITIONS DE LIVRAISON

3.1 Les règles de fabrication, les spécifications et les conditions de livraison sont fixées par l'ISO 1072.

3.2 Les dimensions minimales et les longueurs moyennes pour les livraisons en longueurs non déterminées doivent faire l'objet d'un accord entre les parties intéressées.

3.3 Les lames à parquet en pin maritime massif peuvent être traitées de manière à protéger efficacement toutes les parties de la lame susceptibles d'être attaquées par les insectes sans nuire à leur emploi ultérieur, à la présentation du parquet, ou à son entretien.

4 CLASSIFICATION

4.1 Les lames à parquet en pin maritime massif ne doivent pas comporter plus de défauts que ceux spécifiés en 4.5, pour chaque classe de qualité.

4.2 Les lames à parquet en pin maritime se répartissent en trois classes de qualité :

★★★
★★
★

4.3 Les lames comportant plus de défauts qu'il n'en est admis dans la dernière classe (★) ne doivent être livrées ni sous le nom de «lames à parquet ISO en pin maritime massif», ni sous une autre dénomination susceptible de prêter à confusion avec l'une des classes citées.

4.4 Les lames totalement exemptes de défauts ne sont pas concernées par la présente classification.

4.5 Les trois classes doivent correspondre aux conditions spécifiées dans les tableaux 1, 2 et 3.

TABLEAU 1 – Caractéristiques générales

Défauts du bois ou de sciage		Classes		
		***	**	*
Pourriture et échauffure		néant		
Grain		régulier		tous grains admis
Inclinaison du fil		fil sensiblement rectiligne et parallèle à l'axe de la pièce	inclinaison du fil ne dépassant pas 10 %	
Imperfections de rabotage (portions non rabotées et traces de raboteuse)	en parement et sur rives	néant (par examen à l'œil nu)	admisses, localisées, ne dépassant pas 0,2 mm de profondeur	
	sur languette	sur 20 %	admisses au maximum sur 30 %	sur 40 %
	en contre-parement	0,3 mm	admisses ayant une profondeur maximale de 0,5 mm et 1,0 mm	
Ondulations de rabotage	en parement	admisses ayant une profondeur maximale de 0,2 mm		
	en contre-parement	admisses		
Languette incomplète		sur 1/3 de la longueur	sur 1/2 de la longueur	
		à condition que la largeur de la languette ne descende pas au-dessous de 3 mm		

iTeh STANDARD PREVIEW
 (standards.iteh.ai)
 admise au maximum
 ISO 5334:1978
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1c9677fb-cdc2-4102-8acc-b74d6d4377fb/iso-5334-1978>

TABLEAU 2 – Parement

Défauts du bois		Classes		
		***	**	*
Traces de moelle		néant	admisses sous formes de traces interrompues, ne dépassant pas, en longueur, 20 mm 30 mm si elles ne présentent pas des fissures	
Ronce		néant	admise, légère	
Colorations	rosâtre	néant		
	bleuâtre	néant	admisses si elles ne résultent pas d'altérations dues à des agents biologiques	
	brune	néant		
Fentes	gerces	admisses		
	non traversantes	néant	admisses, les fentes non ouvertes de longueur maximale 20 mm ne dépassant pas en profondeur 1 mm	admisses, les fentes non ouvertes ne dépassant pas, en longueur, la largeur de la pièce 2 mm
	traversantes	néant		
	roulures	néant		
Entre-écorce et gélivures		néant		
Nœuds ronds et ovales	très petits	admis en nombre illimité à condition que le diamètre ne dépasse pas 2 mm pour les nœuds sains 1 mm pour les nœuds noirs		
	adhérents ou partiellement adhérents	néant	trois nœuds sains, chacun d'eux ne dépassant pas 15 mm de diamètre	admis ne dépassant pas 20 mm de diamètre
Nœuds ronds et ovales	noirs, non adhérents ou éclatés	néant		admis non groupés, ne dépassant pas 20 mm de diamètre
Nœuds traversants et nœuds doubles (moustaches)		néant		
Trous de vers		néant		
Poches de résine		néant	admisses, ne dépassant pas en longueur 20 mm 30 mm	
Zones humides		admisses		
Flache		néant		
Défauts non mentionnés		néant		

NOTE – Le nombre de défauts indiqués dans le tableau 2, admis simultanément sur le parement de la pièce ne doit pas dépasser :

- 2 défauts pour la classe ***
- 3 défauts pour la classe **
- 4 défauts pour la classe *

TABLEAU 3 – Contreparement, bouts et rives

Défauts du bois ou de sciage		Classes		
		***	**	*
Traces de moelle		admisses, sous forme de traces interrompues si elles ne présentent pas de fissures		admisses
Ronce		admise		
Fentes	gerces	admisses		
	non traversantes	admisses, ne dépassant pas 4 mm de profondeur		
	traversantes	néant		
Nœuds ronds et ovales	sains, de coloration normale, même plus foncée	20 mm	30 mm	admis à condition que le diamètre ne dépasse pas
	noirs, adhérents, non adhérents ou éclatés	10 mm	20 mm	admis à condition que le diamètre ne dépasse pas
Flache		20 %	30 %	40 %
Défauts non mentionnés		admise au maximum en longueur et en largeur 10 % de l'épaisseur de la pièce admis, s'ils ne nuisent pas à la solidité et à la durabilité du parquet		

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5334-1978
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1e9677fb-edc2-4f02-a8e5-b74d6d4377fb/iso-5334-1978>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5334:1978

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1e9677fb-edc2-4f02-a8e5-b74d6d4377fb/iso-5334-1978>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5334:1978

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1e9677fb-edc2-4f02-a8e5-b74d6d4377fb/iso-5334-1978>